

Comité Régional de la Conchyliculture POITOU CHARENTES

**COMPTE RENDU de la réunion de la COMMISSION Domaine Public Maritime
Lundi 28 mars 2011**

Etaient présents :

- Voir liste de présence en annexe 1

Introduction Cyril PAIN :

Cyril PAIN insiste sur l'importance du rôle des comités de bancs qu'il convient de réactiver pour une bonne gestion du DPM.

Un mail sera adressé à tous les professionnels pour les inviter à s'inscrire dans ces groupes de travail.

Il existe dans le bassin de Marennes Oléron 22 comités de bancs qu'il serait peut-être utile de regrouper dans certains secteurs.

Pour le Nord du Département, les syndicats locaux font office de comités de bancs et il n'y a pas lieu de remettre en cause ce système de fonctionnement qui donne satisfaction.

La liste des Présidents de comités de bancs est examinée en séance et validée.

Elle sera diffusée par le CRC pour que chaque professionnel puisse faire remonter ses doléances à la commission DPM.

Cyril PAIN évoque le souhait de la DDTM de donner une affectation unique aux concessions, secteur par secteur.

Or, il est courant qu'une même parcelle ait plusieurs affectations possibles. La commission réitère sa demande de maintenir une certaine mixité à étudier au cas par cas, secteur par secteur. Une réglementation trop éloignée des pratiques professionnelles serait totalement inefficace.

1. Compte rendu d'activité :

1. Présentation par Francis BEDIS des différentes opérations réalisées au cours de l'année 2011 (power point en annexe).
2. Demande des professionnels :
 - 2.1. Essayer de fabriquer un cercle plus léger pour éviter de défoncer le sol dans certains cas (Perquis Nord par exemple)
 - 2.2. Explication est donnée sur les raisons qui poussent le CRC à répondre à la demande d'intervention de la Région Pays de la Loire (recherche de financement complémentaire).
 - 2.3. Problème rencontré pour trouver des créneaux de pêche de crépidules du fait de l'activité des pêcheurs professionnels qui s'étire tout au long de l'année (pétoncles, seiches, etc.)
Le CRC se rapprochera du Comité Régional des pêches pour régler ce problème.
 - 2.4. Vente de 80 tonnes de ferrailles pour une recette de 15 000 € environ.
 - 2.5. Confirmation de l'intérêt du travail du garde juré.

3. Orientations 2011 :

1. Problème posé par le développement des barres de sable qui gênent l'exploitation des parcs.
2. Le CRC ne possède malheureusement ni les moyens techniques ni les moyens financiers pour répondre à cette problématique majeure.
3. Prochaines opérations :
 - Nettoyage de la coursière de Martin : Le nettoyage des concessions va se poursuivre sur Boyard et les Doux dans le cadre de la nouvelle procédure mise en œuvre à la demande de commission (cf. p point).
 - Une troisième zone a été lancée sur l'île d'Aix en 2010.
 - La DDTM indique qu'il est envisageable de relancer les opérations collectives de restructuration.
 - La commission propose dans cette optique de reprendre les opérations sur Viandet / Lileau, à la hauteur du Rocher des Doux sur une superficie de 40 hectares maximum pour faciliter le déroulement des travaux.
 - Il est prévu que le nouveau décret fixe de nouvelles conditions pour mettre en œuvre ces opérations collectives et notamment le fait d'obtenir l'accord d'au moins 75 % des concessionnaires.
 - Un projet était également prévu sur le Petit Rocher. La commission souhaite la reprise de cette opération fin 2011 pour une réalisation 1^{er} semestre 2012.
 - Prévoir de passer le cercle aux Annas dans le Nord des concessions de cages.
 - Des marées de pêche de crépidules doivent être programmées sur le secteur de Fouras.
 - Sur les Boucholeurs, un secteur, face à l'île d'Aix, nécessite l'intervention des services du CRC pour un broyage de roches.

2. Questions diverses :

1. Détermination du coût d'intervention de la Trézence : le conseil du CRC l'a fixé à 500 €/ marée.
 - La commission DPM souhaite que priorité soit donnée au collectif comme c'était le cas avant 2007.
 - Les interventions individuelles seront cantonnées à la procédure liée aux abandons de concessions.
2. La construction du hangar (Ors) a débuté.
3. Le dossier chenillard a bien avancé. Le coût d'acquisition d'un modèle d'occasion et sa mécanisation sont estimés à 150 000 € TTC. Le Conseil Général a donné son accord pour le financer à hauteur de 50 %. Reste à vérifier l'éligibilité de cet investissement au titre du FEP.